

**DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ÉTAPE RELATIF À LA MISE EN OEUVRE DE LA
RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE L'UNION AFRICAINE
Doc. Assembly/AU/2(XXXI)**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** l'article 9 (1) (a) de l'Acte constitutif de l'Union africaine sur les pouvoirs et fonctions de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de déterminer les politiques communes de l'Union africaine;
2. **RAPPELLE EGALEMENT** la décision Assembly/AU/Dec.635(XXVIII) de janvier 2017 sur les conclusions de la retraite de la Conférence de l'Union africaine sur la réforme institutionnelle de l'Union africaine et la décision Assembly/AU/Dec.687(XXIX) de janvier 2018 sur le rapport d'étape de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de l'Union;
3. **SE FELICITE** du rapport d'étape de juillet 2018 relatif à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de l'Union africaine;
4. **ADRESSE** ses félicitations à S.E. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, et leader pour la réforme institutionnelle de l'Union africaine et au Bureau de la Conférence pour leur leadership dans la supervision dudit processus, ainsi qu'au Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Moussa Faki Mahamat, pour les progrès réalisés dans l'opérationnalisation des réformes institutionnelles ;
5. **SALUE** les progrès accomplis dans l'approfondissement du processus de consultation, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.687(XXIX) de janvier 2018, et **FELICITE** le groupe des quinze (15) ministres des Affaires étrangères, les chefs exécutifs des Communautés économiques régionales (CER), ainsi que les chefs des organes et des institutions de l'UA pour leur participation active aux consultations ;
6. **SALUE EGALEMENT** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières et **FELICITE** le Comité des quinze ministres des finances (F15), ses experts et le Sous-comité du Comité des Représentants permanents sur la supervision générale et la coordination, les questions budgétaires, financières et administratives pour l'excellent travail accompli dans le cadre du budget de 2019 ;
7. **FELICITE PAR AILLEURS** le Professeur Pierre Moukoko Mbonjo, chef de l'Unité de mise en œuvre de la Réforme institutionnelle pour l'excellent travail accompli dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du processus de réforme et le Dr. Donald Kaberuka, Haut Représentant de l'UA pour le financement de l'Union pour l'excellent progrès accompli dans le financement de l'Union et du Fonds pour la paix ;

8. **DEMANDE** à la Commission de finaliser des propositions et des recommandations basées sur les conclusions initiales des enquêtes sur le Parlement panafricain, le Conseil de paix et de sécurité, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption;
9. **RÉITERE** l'importance cruciale de la réforme de la Commission ainsi que la nécessité de la forte participation d'experts indépendants et des Etats membres dans le processus et **APPROUVE** la proposition qu'une retraite du Conseil exécutif soit organisée pour examiner les projets de propositions et de recommandations ;
10. **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre la réforme de la Commission conformément au processus et au calendrier de travail fixés dans le rapport d'étape de juillet 2018 afin de renforcer d'une manière générale l'efficacité administrative, opérationnelle et procédurale de la Commission ;
11. **DEMANDE ÉGALEMENT** la mise en œuvre de la feuille de route sur la clarification de la division du travail entre l'UA, les CER, les Etats membres et les organisations continentales ;
12. **DÉCIDE** d'élargir la composition du Groupe des quinze ministres des Affaires étrangères de quinze (15) à vingt (20) Etats membres, quatre (4) par région, y compris le Royaume du Maroc suite à l'approbation de sa demande d'adhésion;
13. **DÉCIDE PAR AILLEURS** d'organiser une session extraordinaire de la Conférence sur le processus de réforme institutionnelle de l'UA les 17 et 18 novembre 2018 au siège de l'Union africaine.